

# Cahier d'informations COBS

## 1. Licence

Nous proposons deux formules d'adhésion au club :

1) L'adhésion compétition, elle comprend :

La licence de la FFCO qui inclut une assurance et l'abonnement à la revue CO Magazine.

La prise en charge des inscriptions à toutes les compétitions fédérales.

La possibilité de s'entraîner gratuitement lors des 10 entraînements annuels du COBS et lors des entraînements du mardi et jeudi soir.

Les adhérents "compétition" s'engagent à porter le maillot du club lors des compétitions.

2) Tableau des cotisations

Âge au 31/12/17	Cotisation compétition	Part Instances Fédérales
≥ 21 ans	93 €	75,65 €
19-20 ans étudiants	81 €	69,59 €
15-18 ans	53 €	45,35 €
≤ 14 ans	40 €	39,29 €
Famille ≥ 3 pers.	223 €	193,52 €
Sport-Santé	65 €	45,35 €
Dirigeant	15 €	

### 3) L'adhésion à la séance

Elle permet uniquement de participer ponctuellement aux entraînements organisés par le COBS. Le coureur est couvert par l'assurance de la licence journée prise par club.

	Tarif en € / séance
Adultes (> 18 ans)	5 €
Enfants (< 18 ans) et Licenciés FFCO hors ligue	3 €

## 2. Calendrier

Le calendrier est établi par le comité directeur du COBS au mois de novembre pour l'année suivante.

Le calendrier présente une date par mois de janvier à juin et de septembre à décembre :

- Janvier : Raid'OBS
- Février : Entraînement
- Mars : Championnat de ligue MD et sprint CN OU Entraînement
- Avril : Entraînement
- Mai : Entraînement
- Juin : Balises de couleurs OU VTT'O
- Septembre : Normandie O'Tour OU Championnat de ligue sprint et relais
- Octobre : LD au CN
- Novembre : Entraînement
- Décembre : Championnat de ligue nocturne

## 3. Entraînement

Le mardi soir, l'entraînement physique est en partenariat avec le LHSA à 18h au stade Auguste Delaune du Havre.

Le jeudi soir, l'entraînement technique du groupe confirmé se déroule dans l'agglomération Havraise à 18h30.

Le samedi matin, l'entraînement technique du groupe débutant se déroule dans l'agglomération Havraise à 10h.

#### **4. Compétition**

Les inscriptions se font par mail auprès du président du club avant la date butoir fournie par ce dernier.

Le club prend en charge les inscriptions aux courses inscrites au calendrier fédéral à l'exception des raids orientations et des courses se déroulant sur un territoire étranger. Dans l'optique de favoriser la participation aux courses organisés par le club, un coureur ne pourra prétendre au remboursement de ses frais d'inscriptions s'il participe à une course le même week-end (sauf si il réside dans une autre ligue).

Le coureur ne participant pas à une course où il a demandé à être inscrit se verra facturé cette dernière.

Le club paye les engagements des coureurs au tarif de base, les coureurs demandant leur inscription au-delà de la date butoir du tarif de base se verront facturer le surplus d'inscription.

#### **5. Autorisation**

Lors de chaque évènement organisé par le club, une autorisation écrite de la mairie, de l'ONF ou de la préfecture doit être demandé.

Les autorisations sont à demander au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente.

La personne traitant la demande avec la collectivité transmet cette dernière au responsable des cartes et au président du club pour garder une traçabilité en cas de besoin.

#### **6. Cartographie**

Avant la création d'une carte, le cartographe s'engage à avertir le président du club et à prendre rendez-vous avec la commune concernée ou l'ONF afin d'étudier la faisabilité et de demander d'éventuelles subventions.

Une fois la carte terminée et mise en page, le cartographe entre en contact avec le responsable des cartes du club afin d'attribuer un numéro à la carte et de la déclarer à la FFCO.

Une fois déclaré à la FFCO, cette dernière est la propriété du cartographe et du club qui peuvent l'utiliser librement (sous condition d'autorisation pour l'organisation de la manifestation).

Si une personne souhaite modifier ou mettre à jour une carte existante, il est tenu de demander l'autorisation au bureau qui demandera au cartographe ayant créé la carte si ce dernier est membre du club, puis de transmettre la nouvelle version à ce dernier et au responsable des cartes pour l'enregistrement des modifications.

## 7. Bureau

Le comité directeur du club est composé de 12 personnes renouvelées au rythme de 4 personnes par an lors de l'AG. Chaque membre est donc élu pour une durée de 3 ans. Les membres sont élus à bulletin secret.

Un membre du comité directeur est en droit de démissionner pour raison personnelle avant le terme de cette période de 3 ans lors de l'AG et de laisser une place vacante qui sera à pourvoir lors de cette même AG en plus des 4 postes initialement à pourvoir. La personne élue à la place vacante est élue pour la durée restante des 3 années (1 an ou 2 ans).

Le comité directeur est chargé d'élire annuellement un président, un trésorier et un secrétaire. Il peut également attribuer les postes suivant : trésorier-adjoint, secrétaire-adjoint, responsable communication, responsable des cartes, vérificateur des comptes...

## 8. AG

L'assemblée générale du club est organisée annuellement au début du mois de décembre. L'ensemble des adhérents y est convié ainsi que le président de la ligue de Normandie.

Le président et le trésorier présentent le bilan sportif et financier de l'année en cours aux personnes présentes puis les projets sportifs et financiers de l'année à venir. Le bilan aura été préalablement établi par le comité directeur lors de la réunion de préparation.

Le comité directeur est ensuite renouvelé par les adhérents du club majeurs.

## 9. Formation des équipes de relais

Les adhérents s'inscrivent pour participer aux relais par la voie habituelle un à deux mois avant l'événement.

Un comité restreint composé de 3 ou 4 membres du comité directeur se réunit afin d'établir le nombre d'équipes à composer et propose une répartition des coureurs au sein des équipes. En cas d'avis divergeant, il est possible de demander l'avis de l'ensemble du comité directeur.

Les demandes particulières seront traitées dans la mesure du possible si elles ne vont pas à l'encontre des résultats attendus par le club.

En cas de questions ou objections d'un coureur, une réclamation peut être étudiée à condition de parvenir avant la date de clôture des inscriptions. La demande doit être faite par le coureur lui-même ou son représentant légal par mail.

## **10. Prestation externe**

Le club organise des prestations auprès de particuliers ou de sociétés : vente de carte, événement privé, GEC, formation...

Les demandes sont étudiées par le comité directeur qui propose un devis au demandeur.

## **11. Location de SI**

Le club prête des pointeurs SI lors des courses inscrites au calendrier fédéral aux licenciés des catégories H-D10 à H-D14 et lors de la première année de licences des licenciés H-D16 et plus.

A partir de la deuxième année de licence, les pointeurs SI seront à acheter.

Lors de ses manifestations, le club loue aux compétiteurs extérieurs au club les SI au tarif de 2€ par jour.

Les SI prêtés ou loués aux membres du club sont à récupérer sur le lieu de course ou dans les 72h précédent l'épreuve. Ils sont restitués à l'arrivée de la course ou dans les 48h suivantes.

Le club rachète les SI des coureurs licenciés au club arrêtant ou non la course d'orientation à 50% de la valeur du SI (tarif de base).